

la portée des instructions données par l'Administration municipale et que nous verrons enfin disparaître ces affreux casse-cous, objet de la critique incessante des étrangers.

Nous donnerons dans un prochain numéro la liste des propriétaires qui ne se sont pas encore conformés aux prescriptions de l'arrêté du 25 mai 1837.

Extrait de l'arrêté du 25 mai 1837, sur la construction des trottoirs.

ART. 5. Afin de faciliter et d'encourager la conversion des flegards en trottoirs, les divers modes ci-après énumérés, seront laissés au choix des propriétaires.

- La surface des trottoirs pourra être pavée :
1.° En grès équarris et pierres plates de grès ;
2.° En dalles de pierres de Marquise de 11 centimètres au moins d'épaisseur ;
3.° En grès de 13 c. de moindre échantillon, scellés à la cendrée ou au bitume ;
4.° En grès de la dimension ci-dessus, posés au sable ;
5.° En mastic dasphalte de Seyssel ;
6.° En mastic d'alsphalte de Lobsann ;
7.° En ciment de Pouilly ;
8.° En dalles de Landrethun.

On devra faire disparaître tes aspérités à la surface supérieure des grès qui seront employés pour 3.° et 4.° modes de pavage, de manière à rendre cette surface aussi plane que possible.

ART. 6. Quel que soit le mode de pavage adopté pour un trottoir, il devra avoir le long du fil d'eau une bordure en grès équarris à vive arête ; la longueur de ces grès ne pourra être moindre de 33 centimètres sur 16 centimètres et plus de largeur. La hauteur variera selon celle du trottoir, mais ils devront être enfoncés sous le pavage de la rue, de 16 centimètres au moins.

Si des bordures étaient formées d'un mètre et plus de longueur, il ne serait exigé que 9 centimètres d'enfoncement.

ART. 8. La pente des trottoirs, à partir du mur de face jusqu'à l'extrémité de l'arête supérieure de la bordure, est fixée à 3 centimètres par mètre.

ART. 9. Les profils de chaque trottoir, en longueur et en profondeur, seront donnés au riverain par l'Administration municipale, et il devra s'y conformer.

Pour extrait conforme : TIERS-BONTE.

Un de nos abonnés nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Depuis longtemps des plaintes très-vives s'élevaient de tous côtés sur la manière dont se fait, à Roubaix, le service de l'éclairage au gaz. Cette négligence doit être signalée, car les choses sont poussées à un tel point qu'il n'est plus possible d'accepter, sans se plaindre, les conséquences d'une telle incurie.

Habituellement, l'éclairage se fait mal, c'est une justice à rendre à ces Messieurs ; mais mardi dernier, le gaz a manqué complètement et la ville de Roubaix s'est trouvée plongée dans les ténébreux. Ce n'est donc qu'à grand renfort de lampes ou de chandelles que les établissements publics ont pu rester ouverts.

D'un autre côté, si l'éclairage est loin d'être parfait, il est vrai d'ajouter que des luites nombreuses se font sentir chaque jour ; c'est peut-être une compensation.

Je ne vous répéterai pas, Monsieur, les mauvaises plaisanteries inspirées aux étrangers en voyant notre pays si peu éclairé ! Ces plaisanteries, qui ne sont pas de nature à flatter l'Administration du gaz, se renouvelaient et ne font

qu'aller crescendo chaque fois que notre bonne ville de Roubaix se trouve à peu près dans l'obscurité.

Espérons qu'on ne nous fera pas regretter les beaux jours de l'éclairage à l'huile et qu'il suffira de signaler un pareil état de choses à l'Administration municipale pour le voir bientôt cesser.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

UN ABONNÉ.

Nous n'avons pas voulu refuser à notre abonné l'insertion de sa lettre, l'impartialité nous en faisant un devoir.

Nous croyons savoir à quelle cause il faut attribuer le fait dont nous avons été plus ou moins victime. On nous a assuré que l'établissement de trois nouveaux gazomètres aurait amené le manque de pression qui s'est manifesté.

Lundi prochain, tout doit être terminé. Il est question de demander à messieurs les filateurs et fabricants une interruption de leurs travaux pour le même soir, moyennant une compensation accordée sur les autres jours de la semaine.

Nous nous permettrons de faire observer à qui de droit que depuis longtemps déjà les travaux dont il est question ici auraient dû être exécutés dans l'intérêt de tous. J. REBOUX.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

(Du 2 au 8 octobre.)

L'historique de la Bourse de puis le 1.° octobre jusqu'à ce jour est rempli d'incidents et de péripéties dans lesquels l'imprévu a une large part. Nous avons dit à quels excès les reports s'étaient tendus le jour de la liquidation de la rente et quelle baisse forcée en était résultée. La rente 3 p. % a rétrogradé jusqu'à 66 45, les acheteurs ont été écrasés et forcés de se liquider à tout prix, plutôt que se faire reporter à des conditions ruineuses.

Le lendemain 2 octobre, comme un décor d'opéra sous le sifflet du machiniste, le marché a exécuté un changement à vue et à passé sans transition de la panique à outrance de la veille à tous les emportements de la hausse. Il a suffi, pour déterminer ce revirement, des bruits qui se sont répandus tout-à-coup avec une spontanéité singulière et qui se sont propagés en un instant avec une rapidité électrique ; il s'agissait d'une diminution de l'escompte, on parlait de la suspension des paiements de l'emprunt et de diverses autres mesures que le gouvernement, de concert avec la Banque, allait prendre pour parer aux difficultés de la situation. On prend si facilement les espérances pour des réalités, que ces rumeurs déterminèrent un mouvement de reprise comparable à la baisse de la veille. Le 3 p. % remonte de 66 45 à 68 50, et le Crédit mobilier de 14 60 à 15 70.

Cette reprise est venue fort à propos pour faciliter la liquidation des chemins, qui menaçait d'être aussi désastreuse que celle de la rente et qui s'est accomplie au contraire assez facilement, avec des reports modérés. Les deux derniers jours de la semaine ont été consacrés à l'affermissement des cours ; les titres flottants recommençaient à se classer, et la baisse paraissait arrêtée pour quelque temps, lorsqu'une nouvelle panique a éclaté sur la Bourse avec plus de force encore que la première. Les restrictions apportées par la Banque à l'échéance de ses escomptes et à ses avances sur valeurs ont amené sur la place une avalanche de titres, qui ont fait retomber les cours encore plus bas qu'en liquidation. La rente 3 p. % a fléchi de 67 85 à 66 45 ; le Crédit mobilier et les Chemins ont baissé de 60 à 50 fr.

Le rapport ministériel sur la situation financière a rassuré les esprits et rendu un peu de calme à la Bourse. Depuis deux jours les cours se sont améliorés. La rente 3 p. % est restée aujourd'hui à 66 40 au comptant et à 66 45 à terme.

Voici les derniers cours des chemins de fer au comptant : Orléans, 1,250 ; Nord, 947 50 ; Est ancien, 890 ; Est nouveau, 797 50 ; Lyon, 1,260 ; Méditerranée, 1,700 ; Midi ancien, 697 50 ; Midi nouveau, 720 ; Grand-Central, 621 25 ; Ouest, 885 ; Chemins autrichiens, 788 75 ; Victor-Emmanuel, 620.

On comprend qu'au milieu de ces rudes secousses, le marché industriel soit bien délaissé ! Cependant on fait toujours quelques affaires sur la Caisse générale des chemins de fer, de 485 à 500 fr. ; sur l'Union des gaz à 225, et sur les verreries, qui se maintiennent.

La Compagnie Franco-Américaine est ferme de 530 à 535.

Les services transatlantiques à vapeur de la Compagnie Franco-Américaine, ont rendu déjà d'énormes services au commerce, mais ce n'est qu'après la décision du Gouvernement sur la subvention que cette Compagnie complètera ses services bi-mensuels sur les trois lignes, et nul doute que le Gouvernement ne se hâte de trancher la question, quand on considère son importance pour l'industrie et la prospérité générale du pays.

On s'est beaucoup occupé ces jours-ci des actions de l'Union financière, qui rencontrent une grande faveur.

La Compagnie des Huiles-Gaz, dont la souscription va être close, est toujours au nombre des affaires nouvelles qui appellent à juste titre l'attention des capitalistes, qui considèrent ce placement sérieux et productif.

On s'est entretenu de la nouvelle tannerie française à l'occasion de la réunion qui a eu lieu lundi, et où a été voté à l'unanimité une émission nouvelle d'actions, pour un capital de deux millions.

J. PARADIS.

(Corresp. génér. de l'Industrie.)

Nouvelles & Faits divers.

Les nouvelles des vendanges continuent d'être satisfaisantes plus qu'on ne pouvait l'espérer. La qualité sera bonne et la quantité, même dans beaucoup de localités, dépassera l'attente générale. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans divers journaux :

Courrier de Saône-et-Loire : « Les vendanges s'achèvent dans le Maconnais ; elles commencent bientôt dans le Chalonais. La récolte, abondante sur certains points, faible sur d'autres, sera satisfaisante dans son ensemble. Le vin, surtout, sera, dit-on, de bonne qualité. »

Courrier de Lyon : « La vendange est terminée sur notre coteau de Sainte-Foy. Sans être abondant, son produit peut être évalué à un tiers à peu près au-dessus de celui de l'année dernière. »

Opinion du Midi : « Nos vendanges à Nîmes sont terminées et on ne tardera pas à voir promener par les rues les pressoirs. Inutile de nous récrier contre l'insuffisance de la récolte ; car on ne sait que trop que nos beaux jours de vendange sont passés. On espère néanmoins qu'à défaut de la quantité la qualité nous offrira quelque dédommagement. »

Courrier de Valence : « Les vendanges sont terminées aux environs de notre ville. Elles se sont faites dans de bonnes conditions de maturité et de température, ce qui est une garantie de bonne qualité. Quant à la quantité elle est extrêmement variable. Très-abondante dans cer-

tains vignobles, elle est médiocre dans d'autres, et à peu près nulle dans quelques-uns. On s'accorde cependant à reconnaître que les dernières pluies ont exercé sur la récolte l'influence la plus favorable, que les raisins amaigris par les sécheresses de l'été ont grossi, et que leur pulpe est plus abondante.

Les ravages de l'oidium ont été assez considérables dans nos contrées ; moins cependant que dans quelques localités du Midi. »

Echo de Vesone : « Les vendanges sont en pleine activité dans l'arrondissement de Périgueux et sur les autres points du département ; elles s'effectuent par un temps magnifique. »

Sans se prononcer encore, d'une manière absolue, sur le rendement, on peut assurer dès à présent que dans beaucoup de vignobles, la récolte ne sera pas aussi faible qu'on l'avait craint, et la qualité sera celle des meilleures années. »

Courrier de Bourges : « Nos vendanges sont commencées depuis les premiers jours de la semaine ; sous huitaine la récolte sera terminée dans le Cher. Le fruit est généralement beau et d'une maturité parfaite, aussi on espère du vin analogue à celui de 1846, surtout ceux qui ont eu le bon esprit d'attendre et de sacrifier un peu de la quantité pour la qualité. Du reste, les produits varient de 1 à 10 ; pour les uns la disette et pour les autres presque l'abondance. »

Le poignon de vendange qui se vendait l'année passée de 65 à 75 fr., en moyenne, se livre de 45 à 50 fr. récolté.

Un cruel accident vient de frapper une honorable famille de Châlons. M. Salles, docteur en médecine avait donné la main de sa fille à un jeune notaire du département des Ardennes, M. X... ; le jeune couple avait reçu, lundi matin, la bénédiction nuptiale. Dans l'après-midi, M. X..., atteint de malaise subit, s'était jeté sur un lit, et comme on ne pensait pas que son indisposition eût un caractère inquiétant, le soir venu, les deux familles et leurs invités s'étaient mis à table, pour finir joyeusement la journée.

Mais à la gaité devait bientôt succéder le désespoir ! On était à peine au milieu du repas, que les convives apprenaient la mort foudroyante du jeune époux : il avait succombé à une hémorrhagie intérieure. Le surlendemain, dit l'Union de la Haute-Marne, un cercueil occupait, dans l'église, la place même où la religion avait consacré, quarante-huit heures auparavant, l'union de M. Salles et de M. X... ; puis, après le service funèbre, les restes de celui-ci ont été transportés à Attigny, lieu de sa résidence, pour y être inhumés.

On lit dans le Journal de Charleroi : Hier, vers huit heures du soir, tandis que toute la population de Montigny-sur-Sambre était réunie sur la place pour célébrer la fête de la commune et acclamer les vainqueurs du jeu de balle de Bruxelles, une tentative d'assassinat suivi de vol d'argent considérable, avait lieu à vingt minutes de là, dans une ferme d'Oignies, isolée de cinq cents pas environ de toute habitation.

Deux vieillards, le sieur Boniface Balon et sa sœur, se trouvaient en ce moment seuls à la maison. Au nombre de six ou sept, les malfaiteurs envahirent la ferme d'Oignies, les uns en escaladant le mur de derrière et les autres en frappant à la porte et criant d'un air alarmé au vieillard qui se trouvait dans la pièce : « Boniface au secours ! on tue votre fils ! »

Le malheureux père ouvre la porte ; mais au moment même il est assailli par les malfaiteurs. Conservant néanmoins son sang froid, Boniface Balon se défend avec un courage et une vigueur

caïn et paraît se ranimer : il fait un effort pour se relever ; mais inutilement. Télasco craignant de le voir expirer faute de secours ne perd pas le temps en vaines paroles ; il appelle d'une voix forte Jean et le postillon ; mais le vicomte ne voulant pas rester seul s'oppose au départ du second et ne laisse aller que son vieux domestique dont le cœur vole au devant des ordres qu'on lui donne, quand il s'agit de secourir des français. Avec son aide le Mexicain après avoir enveloppé de son mieux les blessures de son ami, transporte celui-ci jusqu'à la voiture, l'y place en dépit des observations du vicomte qui tremble à chaque instant d'être aperçu par les alliés, ordonne au postillon d'aller au pas et suit lui-même à pied malgré le mauvais état des chemins.

Vers le soir ils arrivent à un village du Hainaut français, où ils ne trouveront qu'avec beaucoup de peine un homme capable de panser les blessures du capitaine Leval. La frayeur avait dispersé la plupart des habitants et un détachement de chasseurs saxons étant entré en même temps dans le village, nos voyageurs descendirent près d'une chaumière écartée dont le propriétaire, grâce à la libéralité du Mexicain, consentit à les recevoir pour une nuit.

Le vicomte maudissait sa folle condescendance d'avoir si tôt quitté Bruxelles, pour être obligé de suivre tous les caprices de son compagnon dont la tête ardente l'exposait sans cesse à de nouveaux périls ; mais forcé de céder à la nécessité, il soupirait tout bas et répétait de temps en temps je Favais prévu.

Cependant Télasco ne s'inquiétait guère du vicomte qui était bien portant, et prodiguait les soins les plus efficaces au capitaine ; dès que le chirurgien du lieu eut sondé ses plaies et déclaré qu'il avait un peu d'espoir, le Mexicain

annonça qu'il ne quitterait pas son ami avant qu'il ne fût hors de danger.

Dans ce cas, lui dit monsieur de Bellancourt, vous me permettrez de vous laisser ici et de continuer ma route sans vous. Je viens d'apprendre par notre hôte que le roi est parti de Gand, qu'il doit faire demain son entrée à Cambrai et je ne veux pas être le dernier à le féliciter sur cet heureux événement.

Je suis fâché de vous contrarier encore, répondit Télasco ; mais vous ne pouvez partir aujourd'hui. Le chirurgien vient de me dire qu'il est nécessaire de transporter Maurice à Bay, où il sera plus en sûreté et mieux soigné que dans ce village : nous l'y conduirons demain et vous serez libre ensuite d'aller à Cambrai où j'espère vous rejoindrez bientôt.

Il semble, monsieur, que vous ayez l'intention de commander ma conduite.

Ce n'est pas moi qui commande, monsieur, c'est l'humanité.

L'humanité ! j'ai assez fait pour elle depuis hier, il est temps que je songe à moi.

On n'a point fait assez, tant qu'il reste quelque chose à faire. Dans toute autre occasion, monsieur le vicomte, je m'empresserais de me conformer à vos désirs ; mais ici quel intérêt que j'aie de soumettre ma volonté à la votre ; j'aime mieux vous déplaire que manquer au devoir le plus sacré en abandonnant un ami mourant.

Qui vous parle de l'abandonner ? restez si vous le voulez ; mais laissez moi partir.

Si nous avions ici des moyens de transport je n'insisterais pas ; mais tout a été enlevé pour le service des armées et puisque vous m'y forcez, je mets à leur exemple votre voiture en réquisition jusqu'à ce que je puisse en trouver

une autre.

Ah ! parbleu ! c'est ce que nous verrons.

La discussion allait devenir plus vive, lorsque Jean qui craignait qu'elle ne brouillât tout-à-fait son maître avec ce courageux étranger, imagina un expédient pour les mettre d'accord. Monsieur, dit-il à son maître, je viens de m'apercevoir qu'il manque un écrou à la soupente de gauche, je vais courir dans le village pour en faire faire un autre ; mais je doute fort que nous puissions l'avoir aujourd'hui.

Ce stratagème appaisa sur le champ la dispute. Le vicomte qui se trouvait hors de son élément, n'était pas fâché d'avoir un prétexte pour céder sans montrer de faiblesse, et il sut presque bon gré à Jean d'avoir perdu cet écrou sans lequel on ne pouvait partir, car il commençait à se trouver embarrassé de soutenir une résistance à laquelle il n'était pas encore habitué.

Le capitaine ayant reposé une partie de la nuit, se trouva le lendemain en état d'exprimer sa reconnaissance pour ceux qui lui avaient sauvé la vie, et de dépendre les souffrances qu'il avait endurées pendant deux jours.

Je fus frappé presque en même temps, dit-il, de deux balles et d'un coup de baïonnette et je tombai sans connaissance au pied d'un arbre. Lorsque je revins à moi, je me trouvai entouré de presque tous mes soldats couchés comme moi sur la terre qu'ils avaient inondée de leur sang. Leurs visages décolorés et couverts de cicatrices portaient encore ce caractère d'héroïsme qui les rendait si terribles aux ennemis de la France. Je fis en vain entendre ma voix, ils étaient tous morts ! L'aveugle sentiment qui jusqu'aux portes du tombeau nous attache encore à la vie, me fit tenter quelques efforts pour sauver

la mienne. Pour sortir du lieu où j'étais, il me fallut franchir un triple retranchement formé par les corps des ennemis que nous avions tués ; et j'éprouvai, je l'avoue, une sorte de consolation en voyant que nos braves avaient fait payer leur mort aussi cher. J'apercevais déjà dans le lointain quelques habitations ; mais, épuisé par le sang que j'avais perdu, je ne pus me traîner que jusqu'à l'endroit où vous m'avez trouvé. Je retombai de nouveau, et, pendant douze heures, j'endurai la plus cruelle agonie, espérant toujours que quelque un des coups de fusil que j'entendais arriverait jusqu'à moi et regrettant de n'avoir pas partagé la glorieuse sépulture de mes camarades.

C'est alors que je sentis les caresses d'un chien ; je r'ouvris les yeux et je reconnus le bon Pyrame. Dans l'état de défaillance où j'étais, sa vue me fit un peu de bien, il me semblait que le ciel m'envoyait un ami pour adoucir mes derniers moments. Bientôt il disparut et revint ensuite avec vous. Vous acquîtes de nouveaux droits à ma reconnaissance. Puissiez-vous n'avoir jamais besoin que je vous en donne la preuve ! Mais si cela arrivait, souvenez-vous que les jours de Maurice Leval vous appartiennent.

R. DE MERCIGNY.

(La suite au prochain numéro.)